



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 85 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 81
- Présents : 46
- Procurations 8
- Absents : 35
Ayant pris part au vote : 54
Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

**Approbation Procès verbal du
comité syndical du 28 mai 2018**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES - Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Règlement intérieur,

Il est donné lecture du compte rendu de la séance du comité syndical du 28 Mai 2018 et il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

DECISION :

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte rendu de séance du comité syndical du 28 Mai 2018**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 86 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Présentation du projet de crématorium
à Lavernose-Lacasse et approbation de
l'avenant au contrat de DSP à signer avec
SCF (société crématorium de France)

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue le 25 Juin 2018

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 25 juin 2018

Vu l'avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers du 3 mai 2018 sur le projet de modification du PLU de Lavernose- Lacasse en zone STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) Nc pour ce projet

Il y a lieu de soumettre à l'approbation du comité syndical un projet d'avenant au contrat de DSP avec la Société crématorium de France, d'acter ainsi le changement de lieu d'implantation désormais à Lavernose Lacasse, et d'apporter les modifications induites par cette localisation.

En effet à la suite de ce changement du lieu d'implantation, le délégataire prévoit une baisse d'activité par rapport à l'implantation du projet initial, et de fait une modification du coût d'investissement du projet, il s'agit par le biais de cet avenant :

- **de finaliser le transfert de site et les chiffrages associés**
- **de conserver les éléments négociés dans la convention de délégation de service public**
- **de préserver les tarifs prévus au contrat**
- **de conserver les modalités de calcul de la redevance pour la collectivité**
- **de maintenir la durée de la délégation soit 28 ans**
- **de maintenir l'équilibre économique contractuel**
- **de finaliser le projet architectural dans son environnement en maintenant également les services initialement prévus au contrat**
- **de constater le changement de la raison sociale suite à la fusion**

Le comité syndical est invité :

- à approuver l'avenant au contrat de DSP avec la SCF
- à autoriser le président à signer cet avenant et prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant au contrat de DSP avec la Société des crématoriums de France
- d'autoriser le Président à signer ce document et à veiller à la bonne exécution des dispositions y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 87 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

**Création du service public de gestion des
eaux pluviales urbaines**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

EXPOSE du Président :

Vu l'article L 2226-1 du code général des collectivités territoriales,

Le président rappelle que la gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines situées dans les zones U et AU des plans locaux d'urbanisme.

Cette activité constitue un service public administratif, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

De nombreuses communes ont transféré cette activité à notre établissement, il convient donc de procéder à la création de ce service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver la création du service public de gestion des eaux pluviales urbaines
- de donner délégation au Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un service public de gestion des eaux pluviales urbaines au sein du SIVOM SAGe
- De demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 88 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83
- Présents : 46
- Procurations 8
- Absents : 35
Ayant pris part au vote : 54
Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :
**Demande de reprise de la
compétence « Eaux Pluviales » au
SMEA 31 pour les communes de
Frouzins, Seysses et Lamasquère**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

EXPOSE du Président :

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE a transféré en 2010 au SMEA 31 la compétence « Eaux Pluviales » pour les communes de Frouzins, Seysses et Lamasquère.

Depuis la fusion des EPCI au 1^{er} Janvier 2017 le territoire a été étendu et vingt autres communes ont décidé de transférer cette activité au SIVOM SAGe.

Dans la démarche de création d'un service public de gestion des eaux pluviales urbaines, il est donc opportun de constituer un territoire homogène et de proposer la reprise par le SIVOM SAGe de cette activité au SMEA 31.

L'objectif est de lancer le schéma directeur d'eaux pluviales dès la fin de l'exercice 2018.

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver la proposition du Président et de demander au SMEA31 la reprise de la compétence « eaux pluviales » pour les communes de Seysses, Frouzins et Lamasquère dans un souci de logique de territoire et pour lancer le schéma directeur des eaux pluviales urbaines dans le cadre du SIVOM SAGe

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition du Président et de demander au SMEA31 la reprise de la compétence « eaux pluviales » pour les communes de Seysses, Frouzins et Lamasquère dans un souci de logique de territoire et pour lancer le schéma directeur des eaux pluviales urbaines dans le cadre du SIVOM SAGe
- De demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 89/2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

**Attribution marché public
Construction hangar métallique
Pôle Lèze**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le SIVOM SAGE projette de construire un bâtiment d'exploitation (stationnement véhicules et ateliers des services techniques) sur la commune de Labarthe sur Lèze à proximité de la station d'épuration où se trouvent les locaux administratifs.

Dans le cadre de ce projet, le SIVOM a étudié avec le bureau d'étude ECO 2 WATT CONSEIL l'intérêt de prévoir une production photovoltaïque, avec autoconsommation tenant compte des consommations électriques de la STEP.

Nous avons sollicité l'aide de la Région Occitanie/Pyrénées-méditerranée dans le cadre de l'appel à projets en autoconsommation d'électricité photovoltaïque au titre de »l'innovation «.

Il s'agit d'un marché public de travaux en procédure adaptée ouverte, pour lequel un appel public à concurrence a été lancé le 6.06.2018 « la dépêche », avec une date limite de remise des offres au 28 juin 2018.

4 lots sont répertoriés :

Lot 1 : Terrassement et VRD

Lot 2 : Structure métallique et génie civil

Lot 3 : Second œuvre : vestiaire

Lot 4 : Panneaux photovoltaïques

Critères :

- ✓ valeur financière : 50%
- ✓ valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique : 50%

A l'issue de la commission d'appel d'offres réunie le 12 Juillet 2018, le choix des attributaires est le suivant :

- **Marché de travaux N°201716 - TVX HANGARPHOTOVOLT**

LOT 1 : Terrassement et VRD

Entreprise : STAT

Montant : 65 336.00 €

Délais : 1 mois et 3 semaines

LOT 2 : STRUCTURE MÉTALLIQUE et GÉNIE CIVIL

Entreprise : PGBAT / MIRAMONT

Montant : 118 684.00 €

Délais : 4 mois

LOT 3 : SECOND OEUVRE : VESTIAIRE

Entreprise : ROUZES

Montant : 56 356,68 €

Délais : 3 mois

LOT 4 : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Entreprise : COM ENERGIE

Montant : 54 515.00 €

Délais : 3 mois

Le comité syndical est invité à délibérer sur le choix de la commission d'appel d'offres, autoriser le Président à signer les documents y afférents et prévoir les crédits budgétaires.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises citées ci-dessus comme attributaires des travaux susvisés respectivement nommés par lot.
- de prévoir des crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°90 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

TARIFICATION PFAC – Complément à la
délibération du 22.05.2017 (N°115/2017)
portant modification des conditions
tarifaires dans le cas d'extension ou
réaménagement

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par délibération du comité syndical du 22 Mai 2017 n°115/2017, la tarification de la participation au raccordement assainissement collectif (PFAC) a été approuvée ainsi que ses annexes.

Il y a lieu de proposer au comité syndical une modification de l'alinéa 2 (texte ci-après), sur les conditions d'application :

- **« appliquer la PFAC aux propriétaires d'immeubles d'habitation faisant l'objet d'une extension ou d'un réaménagement d'immeubles existants dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, pour un montant de 30 € par m2 »**

En effet au regard du nombre de réclamations formulées par les administrés concernés par une extension ou un réaménagement de leur habitation et le faible impact financier que représente cette disposition, il est proposé de n'appliquer le tarif de 30 € le m2 supplémentaires **que pour les projets d'extension avec une surface habitable créée au delà de 50m2.**

Le comité syndical est invité à se prononcer sur cette modification.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **de compléter la délibération N°115/2017 du 22 mai 2017 portant sur la PFAC – Alinéa 2 :**

« d'appliquer la PFAC aux propriétaires d'immeubles d'habitation faisant l'objet d'une extension ou d'un réaménagement d'immeubles existants dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées. Le tarif de 30 € le m2 supplémentaire ne sera appliqué que pour les projets d'extension avec une surface habitable créée au delà de 50m2.

- Les autres conditions et annexes de la délibération N°115/2017 restent inchangées.
- De demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°91 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Approbation décision modificative N°2 –
BUDGET EAU POTABLE 2018

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Le Président donne lecture de la décision modificative N° 2 du budget EAU POTABLE 2018 :

31458 Code INSEE	SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE Budget Eau Potable	DM n°2 2018
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision Modificative 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €
D-2313-3 : Réseaux eau potable	0.00 €	1 400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 400 000.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €
Total Général		1 450 000.00 €		1 450 000.00 €

Le comité syndical est invité à délibérer et à approuver la décision modificative N°2 du BUDGET EAU POTABLE 2018 ainsi présentée.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°2 – Budget Eau Potable 2018
- De demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°92 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Approbation décision modificative
N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2018

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyrice CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Le comité syndical est invité à délibérer et à approuver la décision modificative N°2 du BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 ainsi présentée.

DECISION :

OUI L'exposé de son président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative N°2 du budget ASSAINISSEMENT 2018 ainsi présentée
- De demander au Président de veiller à l'application de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°93 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Annulation des délibérations N°59/2017 et N°60/2017 du 27.03.2017 portant sur la création d'un poste de Directeur Général des services et de quatre postes de Directeurs généraux adjoints des services

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE
Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans sa séance du 27 mars 2017 le syndicat a créé :

- Un poste de directeur général des services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet (délibération n°59/2017),

- Quatre postes de directeurs généraux adjoints des services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet (délibération n°60/2017).

Par courriers des 9 juin 2017, 9 janvier 2018 et du 18 juin 2018, les services de la Sous Préfecture de Muret nous demandent le retrait de ces deux délibérations dans la mesure où le SIVOM SAG^e ne peut pas être assimilé à la strate démographique précitée, au regard de l'application des critères légaux fixés par l'article 1^{er} du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 modifié, à savoir les compétences, l'importance du budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer.

Il est demandé au comité syndical de procéder au retrait des délibérations suivantes :

- N°59/2017 portant création d'un poste de directeur général des services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet,
- N°60/2017 portant création de quatre postes de directeurs généraux adjoints des services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'annuler les délibérations N°59/2017 et N°60/2017 du 27 Mars 2017 pour les motifs sus-évoqués,
- De demander au Président de veiller à l'application de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical N°94 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Autorisation recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEIGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire d'autoriser le recrutement de :

- deux agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Administratif,
- trois agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du [26 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 - 1°,

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver les recrutements énoncés ci-dessus pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du [16 juillet 2018](#),
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les recrutements énoncés ci-dessus pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du [16 juillet 2018](#),
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical N°95 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

Autorisation recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEIGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire d'autoriser le recrutement de :

- Deux agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Administratif,
- Trois agents contractuels à temps complet au grade d'Adjoint Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du **13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du **26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 - 2°,

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver les recrutements énoncés ci-dessus pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois à compter du **16 juillet 2018**,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les recrutements énoncés ci-dessus pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois à compter du **16 juillet 2018**,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical N°96 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

CREATION DE POSTES

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEIGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que, pour des raisons de service, il est nécessaire de créer :

- Un poste de Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux à compter du 16 Juillet 2018 (réussite concours),

- Un poste de Technicien à temps complet dans le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux à compter du **16 juillet 2018** (réussite concours),
- Deux postes d'Adjoints Techniques à temps complet dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du **16 juillet 2018** (actuellement en contrats à durée déterminée),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des postes énoncés ci-dessus à compter du **16 juillet 2018**,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ouverture des postes énoncés ci-dessus à compter du **16 juillet 2018**,
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 20.07.2018
Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical N°97 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

**Autorisation révision autorisations
de programme / Crédits de paiement
2018 / Eau Potable**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEIGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Exposé du Président :

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 1- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite des crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une couverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets propres », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget.

Les délibérations initiales fixant les enveloppes globales de la dépense des quatre AP/CP, ainsi que sa répartition dans le temps ont été prises lors du Conseil Syndical du 22 mai 2017.

Aujourd'hui, il convient de délibérer les montants révisés pour l'année 2018 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Exécution 2017	Inscription 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
1	Usine Eau Roques	1 150 000 H.T.	2 747	300 000	847 253	
2	Etudes	550 000 H.T.	727	105 000	105 000	339 273
3	Réseaux	5 050 000 H.T.	1 397 032,21	2 356 845,73	730 000	566 122,06
4	Usine Eau Saubens	19 250 000 H.T.	106 222,09	1 804 020	8 500 000	8 839 757,91

J'ai donc l'honneur de proposer à l'Assemblée :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses des autorisations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2018 ont inscrits au budget 2018 sur les opérations concernées.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses des autorisations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2018 ont inscrits au budget 2018 sur les opérations concernées.

-

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 20.07.2018

Date de Publication le : 20.07.2018



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical N°98 /2018

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 83

- Présents : 46

- Procurations 8

- Absents : 35

Ayant pris part au vote : 54

Date de la convocation : 06 /07/2018

OBJET :

**Autorisation révision autorisations de
programme / Crédits de paiement 2018 /
Assainissement**

L'an deux mil dix huit et le seize Juillet à dix sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à LONGAGES – Groupe Scolaire, Chemin de Muret.

ETAIENT PRESENTS :

MM Cyril DESOR – Albert LARROUY – Alain BERTRAND – Guy BERMOND – Jean Pierre BISARO – Mireille EYLER – Gérard POUSSOU – Jean Paul MERCANTI – Alain DELSOL – Alain LEBLOND – Mario ISAIA – François DAMIAN – Marc DELSOUC – Daniel DEJEAN – Alain BROUARD – Eric SALAT – Joseph GONZALES – Eric FORGET – Jean Baptiste CASSETTA – Eyric CHARRON – Michel BAGHI – Serge PATRI – Thierry SUAUD – Sébastien LERY – Noëlle ROINEAU – Claude LAMARQUE – Albert SCHAEGIS – Daniel VIRAZEL – André CARDONA Annie SUD – André MORERE – Bernard MARIUZZO – Marie Claude ROUILHET – Dominique ALM – Alain AUBERT Geneviève FABRE – Denis BOYER – Valérie CHIABRANDO – Bernard TISSEIRE – Nadine CARLES – Jean Claude GARAUD – Jean Louis PELFORT – Communauté de communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : MM Jean Claude ROUANE – Serge DEJEAN – Michel LACAY – René MARCHAND – Nathalie MAZZOLO – Denis BEZIAT

ABSENTS : Richard DANES – Jean Denis BOULOUCH – Jean Luc DORBES – François JACQUES – Alain MESSAL – Aurélien Andreu Seigne – Daniel ESPINOSA – Yves CADAS – Jean Noël LASSERRE – Serge PARIS – Serge GORCE – Stéphane CAZAUX – Josiane TASSELLI – Gérard LELEU – Manuel DA SILVA – Jean Paul FEUILLERAC – Alain MAREK – Michel DUMAS – Jean Pierre DUPRAT – Alain DUCOMTE – Guy BOUZI – Gérard MONTAUT – Jean Paul ARBEY – Etienne GASQUET – Jean Jacques CANCEL – René SILVESTRE – Jean Marc BERGIA – Valérie CHIABRANDO – Régis BONNES – Jean Louis MANENS – Didier TEXEIRA – Serge DEMANDE – Nadia ESTANG – Sabine PARACHE

Muretain AGGLO : André MANDEMENT – Alain PACE

PROCURATIONS : Jean Paul ARBEY à Noëlle ROINEAU – René SILVESTRE à André MORERE – Serge GORCE à Gérard POUSSOU – Daniel ESPINOSA à Cyril DESOR – Josiane TASSELLI à Jean Paul MERCANTI – Gérard LELEU à Alain LEBLOND – Valérie CHIABRANDO à Denis BOYER – Guy BOUZI à Thierry SUAUD

Exposé du Président :

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 3- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite des crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 4- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une couverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets propres », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget.

Les délibérations initiales fixant les enveloppes globales de la dépense des quatre AP/CP, ainsi que sa répartition dans le temps ont été prises lors des Conseil Syndicaux du 22 mai 2017 et du 11 décembre 2017. Aujourd'hui, il convient de délibérer les montants révisés pour l'année 2018 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Exécution 2017	Inscription 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
1	Etudes	450 000 H.T.	22 350	105 000	105 000	217 650
2	Réseaux	8 565 000 H.T.	1 238 671,70	3 356 409	1 740 000	2 229 919,30
3	STEP Portet	15 200 000 H.T.	900	2 000 000	8 000 000	5 199 100
4	STEP Eaunes	2 850 000 H.T.		100 000	2 000 000	750 000

J'ai donc l'honneur de proposer à l'Assemblée :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses des autorisations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2018 ont inscrits au budget 2018 sur les opérations concernées.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses des autorisations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2018 ont inscrits au budget 2018 sur les opérations concernées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 20.07.2018

Date de Publication le : 20.07.2018

